

## **Conditions de réservation**

### **1.-confidentialité des données :**

En conformité avec la Loi organique 15/1999 de 13 de diciembre de Protección de datos de carácter personal, peut Solanas, informe que les données personnelles sont incluses dans les fichiers appartenus à peuvent Solanas, qui sera le seul receveur de cette information, et que leur seul objectif est la gestion de la clientèle et les actions promotionnelles, et vous avez la possibilité d'exercer vos droits d'accès, rectification, annulation et opposition établi par la Loi en écrivant à la propriété, Solanas-C peut \ Sant Sebastià, 48-SERINYA-(Girona)

### **2.-times :**

De la décret 182/2009 de la Generalitat de Catalunya, tarification, les réservations et les autres services Solanas peut a établi le barème suivant :

**- De la salle de: À 12 h 00**

Le client qui n'est pas quitter la salle avant à la fois il est mentionné que s'étend la volonté de rester un jour de plus, si le chalet a salle que libre.

**-Entrée de la salle: entre 18 h 00 et 23 h 00.**

En cas de besoin d'entrer de 23 h 00, veuillez aviser à l'avance ce que sera le moment de l'entrée.

**- Salles communes** peut être utilisé par les invités **de 8 h 00 à 01 : 00 ce soir**, à partir de ce moment que tous les invités acceptent de se conformer avec le reste du reste de l'utilisateurs.

### **3. prix :**

Tout aussi conformément au décret 183/2009 de la Generalitat de Catalunya, sur les prix, les réservations et les autres services Solanas peut a fixer les prix qui sont donc exposés à la maison de ferme comme une section [taux](#) à notre site Web. En aucun cas sera facturé au-dessus du prix exposés et resteront tout au long du séjour. **Tous les prix indiqués comprennent la TVA.**

Les prix des chambres et le chalet étaient tout aussi selon le nombre de personnes, les adultes et les enfants, qu'elles occupent. Traitement des adultes auront toutes les personnes de plus de 8 ans et les enfants de toutes les personnes en vertu de cet âge de non compris les bébés. La ferme a des lits pour enfants.

L'utilisation de la piscine, télévision, parking, hamacs et toutes les dépendances ne représentent pas toute taxe supplémentaire par l'hôte.

Les services de blanchisserie et de bar sera tout aussi payé du tout aussi selon le prix actuels.

### **4. le paiement de la facture :**

Tout aussi conformément au décret 183/2009 de la Generalitat de Catalunya, sur les prix, les réservations et les autres services que les clients ont l'obligation de payer le

prix des services rendus dans le même établissement et à être présenté pour paiement facture.

Tous les services que le client ou votre entreprise pendant votre séjour et ne sont pas inclus dans le prix déjà conclu des ententes seront crédités au client au moment de soumettre le projet de loi.

La ferme a accepte les paiements par cartes de crédit.

### **5. les zones - non - fumeur :**

Toutes les chambres dans la ferme, salle à manger des salles et chambres, interdiction de fumer est autorisé, le tabagisme seul domaines sont conçus pour les domaines en plein air.

### **6.-Paiement de dépôt ou de renonciation earnest:**

Du décret 182/2009 de la Generalitat de Catalunya, sur les prix, réservations et des autres services que la Chambre peut Solanas a établi suivants payer dépôt : 25 % sur le prix total de la réservation.

### **7. annulation :**

Tout aussi conformément au décret 183/2009 de la Generalitat de Catalunya, sur les prix, les réservations et les services, lorsque l'annulation a lieu dans les dix jours qui précèdent la date d'occupation de la salle entraîne les sanctions suivantes :

réserve par 2) ou moins jours, **50 % du prix total du séjour.**

jours b) réservation pour plus de 2 jours et jusqu'à 7, les **35 % du prix total du séjour.**

c) Réservation pendant plus de 7 jours, **25 % du prix total du séjour.**

Les pénalités ci-dessus ne sont pas également applicables lorsque l'annulation se produit en raison de force majeure, dûment accrédité.

La personne qui a le droit d'annuler la réservation confirmée sans **aucune pénalité**, fourni c'est fait avant le **10 jours avant la date d'arrivée**, sauf indication contraire dans le Pacte. »

### **8.-Rescabalament de renoncer à la partie du séjour :**

Tout aussi conformément au décret 183/2009 de la Generalitat de Catalunya, sur les prix, les réservations et les client services, quand la maison de ferme, a quitté la salle avant la date de jusqu'à qui avait réservé ou arriver plus tard que le début de la réservation, la maison de ferme sera facturer au client le restant de **40 % du totales services réservés** à utiliser.

### **9.-Rescabalament à renoncer à la partie des sièges totales de la réservation :**

Tout aussi conformément au décret 183/2009 de la Generalitat de Catalunya, sur les prix, les réservations et les client services, quand la maison de ferme, ne parvient pas à se conformer à tous les sièges réservés, la ferme sera facturer au client les **40 % des sièges totales n'est pas occupée.**

### **10.-Responsabilité de volée :**

La maison n'est pas responsable pour les objets en général et une valeur particulière, vous pouvez laisser les invités dans les salles ou toute autre dépendance, la maison de ferme. Il est recommandé à tous les hôtes qui ne font pas partie de l'objets de valeur qui doivent s'exécuter pendant votre séjour à la maison.

**11.-la responsabilité des enfants en dessous de l'âge:**

Est la responsabilité des parents, tuteurs ou accompagnateurs des enfants de leur âge, en quête de sécurité en tout temps, l'attention qu'elles méritent.

**12.-compensation pour les dommages causés par le client dans la mise en place :**

Le client est responsable de tout dommage qui pourrait lui causer ou un compagnon à des installations ou à la mise en place du mobilier.

La maison réserve le droit de transmettre tous les dommages subis par la facture du client.

**13.-** Les appels de maison sur tous ses invités conformes aux normes de base du tourisme durable.

**14.-** La seule femme au service de personnes hostatjades dans votre établissement, en aucun cas fournira des services aux personnes non enregistrées. Invités seront invitées à ses connu pour utiliser les installations de la maison, mais toujours sous la demande explicite.

**15.-** La maison n'accepte pas les animaux de compagnie sauf accord préalable.